



Calendrier BAFA
Cliquer sur l'image



La boutique
de votre Comité
Cliquer sur le logo

Sujet : Consignes relatives aux déplacements organisés dans le cadre des accueils collectifs de mineurs

Mesdames, Messieurs,

Je vous informe que le Premier ministre a décidé, compte tenu du niveau de la menace qui reste très élevé, de maintenir l'alerte attentat en Île-de-France pendant la période du 1er juillet à la fin du mois d'août 2015. En revanche, le niveau alerte-attentat est levé en région Rhône-Alpes.

Pour l'ensemble du territoire national, les renforcements prescrits antérieurement restent en vigueur. Les efforts porteront en priorité sur :

- les établissements de santé, lieux de rassemblement de mouvements de jeunesse, clubs sportifs, en particulier confessionnels ;
- les bâtiments officiels, institutionnels, symboliques ou à forte concentration de personnes.

Une attention particulière sera portée aux rassemblements festifs, culturels ou sportifs. Localement, les préfets préciseront les consignes particulières à mettre en œuvre : contrôle des personnes et des flux, dispositifs de filtrage et d'inspection des bagages, etc..

Les restrictions relatives aux déplacements organisés dans le cadre des accueils collectifs de mineurs à l'occasion des vacances ou des loisirs sont levées. Néanmoins, les organisateurs observeront la plus grande vigilance sur les lieux et lors des embarquements et débarquements des publics concernés dans les gares, ports et aéroports. Il s'agit d'éviter les regroupements et de stationner à proximité des équipements susceptibles de servir de réceptacles à des engins explosifs, (poubelles, containers, jardinières, etc.)...

Avant tout déplacement à l'étranger, il est très vivement recommandé de consulter le site du Ministère des affaires étrangères et du développement international (<http://www.diplomatie.gouv.fr/fr/conseils-aux-voyageurs>).

Cette posture restera en vigueur pendant la période estivale et en tout état de cause jusqu'à la sortie de la prochaine posture.

Mes services se tiennent à votre disposition pour répondre à vos questions éventuelles.

Jean-Benoît DUJOL
Délégué interministériel à la jeunesse

Jeannette FOMOA
Assistante de Jean-Benoît DUJOL
Délégué interministériel à la jeunesse
Directeur de la jeunesse, de l'éducation populaire et de la vie associative
Ministère de la ville, de la jeunesse et des sports

95 avenue de France 75013 PARIS
(01 40 45 95 02- 06 24 45 75 21
Courriel : djepva.dir@jeunesse-sports.gouv.fr
<<mailto:djepva.dir@jeunesse-sports.gouv.fr>>